

**A l'attention des parents d'élèves
fréquentant la restauration scolaire.**

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous faire connaître les nouvelles dispositions tarifaires de la restauration scolaire.

Par sa délibération du 28 juin dernier, le Conseil Municipal a, en effet, approuvé un nouveau mode de calcul des tarifs, à la fois plus cohérent et plus équitable.

Le système reste fondé sur la notion de quotient familial, mais est marqué par la suppression des tranches de quotient.

Cette modification se traduira ainsi par la disparition des effets de seuil qui venaient parfois pénaliser certains d'entre vous.

Elle permettra la mise en place d'un effort contributif des familles plus adapté et proportionnel aux revenus.

Concrètement, les nouveaux tarifs enregistreront une baisse pour environ trois quarts des ménages, jusqu'à un niveau de quotient de 1 196 en maternelle et 1 176 en élémentaire.

A compter de ces deux seuils, les tarifs proposés connaîtront une augmentation très progressive n'excédant pas 3 %.

Cette baisse sera accompagnée d'un nouvel effort permettant d'améliorer encore la qualité des repas servis à vos enfants, par un approvisionnement dans la mesure du possible auprès des producteurs locaux.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



**Le Maire,
Président de la Communauté
D'Agglomération du Val d'Orge,**

Olivier LEONHARDT

